

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Le jeudi 28 octobre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

**Date de la convocation** : le vendredi 22 octobre 2021

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Monsieur Loïc GUEGANTON qui a donné pouvoir à Monsieur Simon JEGOU, de Madame Monique GORDET qui a donné pouvoir à Madame Claudie LE ROUX, de Madame Yvonne ROUZIC qui a donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, de Madame Rythysey CŒUR qui a donnée pouvoir à Monsieur Bernard CALVARIN, Monsieur André BEGOC qui a donné pouvoir Monsieur David BRIANT, de Madame Nadège HAVET, de Monsieur Gildas BEGOC.

Madame Claudie LE ROUX a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021**

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 11 octobre 2021 est ensuite soumis à l'approbation des Conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour, d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2021.

### **2. FORFAIT AU TITRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION A VERSER A L'ECOLE PRIVEE SAINT-MARTIN POUR L'ANNEE 2022**

La Commune va verser en 2021 à l'école privée Saint-Martin un forfait de : 73 élèves (rentrée 2020) \* 589,66 € = 43 045,18 € au titre du contrat d'association.

Le nombre d'enfants à l'école Saint-Martin à la rentrée scolaire 2021/2022 est de 65 élèves. Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % et de de fixer à 65 élèves \* 601,45 € = 39 094,25 € le montant de la participation à verser à l'école privée au titre du contrat d'association pour l'année 2022. Accord unanime.

### **3. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide de verser à la Commune de Plouzané la somme de 394,52 € au titre de la participation communale aux frais de fonctionnement de leur école pour un élève scolarisé à Plouzané durant l'année scolaire 2021-2022.

### **4. ACQUISITION DE VOIRIE HAMEAU DE MESTEVEL AUPRES DE L'ASL (ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT)**

Par délibération en date du 20 septembre 2017, le Conseil municipal avait donné son accord pour intégrer la voirie du hameau de Mestevél dans la voirie communale. Ce dossier est actuellement instruit par l'étude Gestin Le Gall Nicolas et Associés, office notarial à Brest, qui rappelle qu'au préalable, il aurait fallu que le Conseil municipal délibère sur l'acquisition à titre gratuit de cette voirie auprès de l'ASL (Association Syndicale du Lotissement) du Hameau de Mestevél.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette acquisition. Accord unanime du Conseil municipal.

### **5. RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET POLE SANTE**

Depuis le début de ce mandat, une réflexion est menée pour l'aménagement d'un Pôle Santé dans les classes mobiles sur le site de l'ancienne école. Aussi, Monsieur le Maire propose de recruter un maître d'œuvre pour assister la commune dans ce projet.

Monsieur BOTHOREL a eu contact avec la société Mètre Mo de Brest qui a travaillé en étroite collaboration avec le Laboratoire d'Architecture de Bretagne (LAB) sur l'avant-projet d'aménagements intérieurs des anciennes classes mobiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, décide de retenir la société Mètre Mo pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements intérieurs des anciennes classes mobiles.

### **6. TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION RUES DE KORN AR GAZEL ET D'AVEL VOR LIE A LA SECURISATION DU P12 SECTEUR DE BEL AIR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux d'éclairage public et télécommunication rues de Korn ar Gazel et d'Avel Vor lié à la sécurisation du P12 secteur Bel Air.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SAINT-PABU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Effacement éclairage public.....	27 976,70 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	16 702,25 € HT

Soit un total de .....44 678,95 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 11 000,00 €  
⇒ Financement de la commune :  
- Effacement éclairage public ..... 16 976,70 €  
- Réseaux de télécommunication (génie civil) ..... 20 042,69 €  
Soit un total de ..... 37 019,39 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 20 042,69 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Accord unanime du Conseil municipal.

### **7. TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION RUE DE MENEZ BIAN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement du réseau de télécommunication rue de Menez Bian.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SAINT-PABU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux de télécommunication (génie civil) ..... 18 541,17 € HT  
Soit un total de ..... 18 541,17 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 4 635,29 €  
⇒ Financement de la commune :  
- Réseaux de télécommunication (génie civil) ..... 13 905,88 €  
Soit un total de ..... 13 905,88 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 13 905,88 € HT.

### **8. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SDEF**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire fait une présentation du Rapport d'Activité du SDEF pour l'année 2019 qui a été transmis par mail aux conseillers municipaux le 21 octobre 2021. Cette question ne faisant pas l'objet d'un vote, les Conseillers municipaux prennent acte du Rapport d'Activité du SDEF pour l'année 2020.

### **DECISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE DELEGATION**

**DECISION DU MAIRE N° 2021-4** : création régie recettes « Animations culturelles »

**DECISION DU MAIRE N° 2021-5** : délégation de signature de dépôts de plainte et de procès-verbaux d'audition de victimes au nom de la Commune de SAINT-PABU : Bernard CALVARIN et Claudie LE ROUX

### **INFOS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe qu'une stagiaire en 2<sup>ème</sup> année de BTS de communication va démarrer un stage à compter du lundi 8 novembre pour une durée de 6 semaines, puis une semaine en février 2021.

Madame LE ROUX informe que des stagiaires à l'UBO vont être chargés de mener une enquête dite ABS (Analyse des Besoins Sociaux) dans le cadre de l'obligation légale d'être réalisée par le CCAS.